

## INSCRIPTIONS EN SECONDE AU LYCEE E. MOUNIER

Le dossier d'inscription devra être rapporté par l'un des parents en main propre au lycée selon le calendrier indiqué ci-dessous.

**Le jeudi 27 juin 2024**

1. Collège P. Brossolette : 8h00-10h00
2. Collège L de Vinci et T. Masaryk : 10h00-11h30
3. Collège P. Eluard et autres : 13H30-15h30

### Pièces à prévoir

1. 4 PHOTOS D'IDENTITE RECENTES (FORMAT OFFICIEL TYPE CARTE IDENTITE)
2. PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITÉ OU DU PASSEPORT
3. ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE
4. PHOTOCOPIE DES TROIS BULLETINS TRIMESTRIELS DE 2023 – 2024 (ATTENTION A BIEN PHOTOCOPIER LE VERSO SI BESOIN)
5. PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE
6. PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION ASSR2
7. PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT POUR LES PLUS DE 16 ANS, DELIVREE PAR LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE
8. FACULTATIF: CHEQUE DE 3 EUROS POUR L'ADHESION A L'ASSOCIATION "MAISON DES LYCEENS" (A L'ORDRE DE LA MAISON DES LYCEENS DU LYCEE EMMANUEL MOUNIER CHATENAY-MALABRY)
9. FACULTATIF: CHEQUE D'UN MONTANT LAISSÉ A VOTRE APPRECIATION POUR LA CAISSE DE SOLIDARITÉ (A L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE EMMANUEL MOUNIER)
10. CERTIFICAT DE FIN DE SCOLARITE (EXEAT) DELIVRÉ PAR VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

✓ **Les élèves inscrits au CREPS recevront et renverront leur dossier d'inscription dûment complété par voie postale.**

- ✓ Si votre enfant a fait l'objet d'un dispositif d'accompagnement particulier (P.A.I, PPS, PAP, PPRE...) lors de sa scolarité au collège et que vous souhaitez le faire reconduire au lycée, signalez- le lors de l'inscription.

***Si vous inscrivez votre enfant dans un autre établissement, nous vous demandons de nous le faire savoir le plus rapidement possible par mail à l'adresse suivante : [cpe.0920135x@ac-versailles.fr](mailto:cpe.0920135x@ac-versailles.fr)***